

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 983

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 26

À l'alinéa 50, après la référence :

« L. 445-3 »

insérer les mots :

« du code de la construction et de l'habitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.